

Conseil départemental de la Manche  
**Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)**

Séance plénière du 4 juillet 2025

ESPACE RENE LE BAS - PROPOSITION DE VENTE DE L'ESPACE RENE LE BAS  
AVANT LA FIN DU CONTRAT DE CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

**Dominique HÉBERT**

Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 4  
au nom du groupe

---

Monsieur le président,

Le contrat de concession d'une durée de 25 ans arrivant prochainement à terme, il est légitime pour le département de s'interroger sur le devenir et le mode de gestion de cet espace au cœur de la ville de Cherbourg en Cotentin.

Cet espace René Le Bas a une charge sentimentale et historique particulière et forte dans le cœur des cherbourgeois, il s'agit aussi d'un espace bâtiminaire et foncier stratégique avec un potentiel de développements diversifiés important et essentiel pour les intérêts des habitants de Cherbourg en Cotentin et du Cotentin mais aussi en termes d'aménagement du territoire avec l'ambition pour la ville d'ouvrir ce magnifique espace sur le quartier populaire qu'est Charcot-Spanel aujourd'hui en plein projet de renouvellement urbain.

Face à ces enjeux, aux contraintes financières du département et au périmètre de ses compétences, il ne nous semble pas illogique que le département se sépare de cet espace. D'ailleurs son achat en 2003 à l'insu de son plein gré de la ville de Cherbourg-Octeville n'avait pas spécialement réjoui Bernard Cazeneuve à l'époque.

La proposition qui nous est soumise au vote aujourd'hui nous convient à plusieurs titres.

D'abord, elle permet de garantir une maîtrise publique de ce foncier stratégique. Ensuite, si les discussions aboutissent avec l'Agglomération du Cotentin cela permettra de maintenir les 225 logements étudiant, logements dont manque le Cotentin, de développer le site universitaire de Cherbourg en Cotentin avec pour projet que son extension dans cette enceinte de Le Bas permette d'atteindre l'objectif d'avoir 5 000 étudiants en enseignement supérieur sur le Cotentin. Nous sommes aussi attachés au maintien du Tiers Lieux culturel, L'Autre Lieu, qui a trouvé sa place et développe une nouvelle offre culturelle en direction des habitants.

Enfin, il y a un enjeu majeur pour le département de construire un bâtiment qui accueillera le CMS et la PMI de façon urgente. Pour ce faire, vous souhaitez conserver une emprise foncière au sein de cet espace René Le Bas. Sachant qu'il y a potentiellement des contraintes d'urbanisme fortes sur ce site qui pourraient induire des délais allongés pour réaliser cet investissement et donc en fonction de l'avancée ou non de ce dossier en lien avec l'architecte des bâtiments de France, sachez que la ville de Cherbourg en Cotentin

est disposée à vous proposer une autre emprise foncière, immédiatement exploitable et proche du CMS actuel.

Vous l'aurez compris, c'est donc un vote positif que nous émettons sur cette délibération.

★            ★  
★